

**Bureau Métropolitain**
Séance du 19 novembre 2018

PRESIDENCE : Monsieur Louis NEGRE, Président délégué

DELIBERATION N° 23.9 : COMMUNE DE LA GAUDE - DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (DFCI).

Etaient présents : M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, M. Alain FRERE, Mme Colette FABRON, M. Jean-Paul DALMASSO, M. Jean THAON, M. Bernard ASSO, Mme Janine GILLETTA, M. Philippe PRADAL, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Christian TORDO, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Véronique PAQUIS, M. Antoine VERAN, M. Roger ROUX, M. Jean-François DIETERICH, M. Henri GIUGE, Mme Patricia DEMAS, Mme Paule BECQUAERT, M. Jean-Paul FABRE, M. Bernard CORTES, M. Roger MARIA, Mme Josiane BORGOGNO, M. Pierre-Paul DANNA, M. Jean-Michel MAUREL, M. Richard LIONS, M. Claude GUIGO, M. Philip BRUNO, Mme Christelle D'INTORNI, M. Gérard STEPPEL, Mme Maty DIOUF, Mme Nadia LEVI, M. Loïc DOMBREVAL, M. Jacques DEJEANDILE, M. Hervé SPIELMANN, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Anne SATTONNET, M. Emile TORNATORE, M. Patrick ALLEMAND, Mme Dominique BOY-MOTTARD, M. Benoit KANDEL, Mme Martine MARTINON, M. Gaël NOFRI, M. Olivier GUERIN, M. Jean-Michel SEMPERE, M. Gérard MANFREDI représenté par Mme Jacqueline CORNILLON,

Etaient absents ou excusés : Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Jean-Marie BOGINI, Mme Claude BRUN, M. Angelin BUERCH, M. Marc-André DOMERGUE, M. Alexandre FERRETTI, Mme Pascale GUIT, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, Mme Joëlle MARTINAUX, Mme Murielle MOLINARI, M. Jean-François SPINELLI, M. Jean-Marie AUDOLI a donné pouvoir à Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Xavier BECK a donné pouvoir à M. Jean-François DIETERICH, M. Fernand BLANCHI a donné pouvoir à M. Jean THAON, M. Paul BURRO a donné pouvoir à Mme Colette FABRON, M. Stéphane CHERKI a donné pouvoir à M. Roger ROUX, M. René CLINCHARD a donné pouvoir à M. Roger MARIA, M. Honoré COLOMAS a donné pouvoir à M. Bernard ASSO, M. Christian ESTROSI a donné pouvoir à M. Louis NEGRE, Mme Gisèle KRUPPERT a donné pouvoir à Mme Isabelle BRES, Mme Nicole MERLINO-MANZINO a donné pouvoir à Mme Nadia LEVI, Mme Françoise MONIER a donné pouvoir à M. Philippe PRADAL, Mme Martine OUAKNINE a donné pouvoir à M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Rudy SALLES a donné pouvoir à M. Christian TORDO, M. Charles SCIBETTA a donné pouvoir à M. Jean-Michel SEMPERE, M. Joseph SEGURA a donné pouvoir à Mme Patricia DEMAS, M. Christophe TROJANI a donné pouvoir à M. Alain FRERE.

Secrétaire : Monsieur Gaël NOFRI.

Au cours de cette séance, le bureau métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN*Séance du 19 novembre 2018***N° 23.9**

RAPPORTEUR : *Monsieur Christian TORDO - Président de la commission emploi, développement économique, aménagement et urbanisme*

DIRECTION : *Direction du Foncier*

OBJET : **COMMUNE DE LA GAUDE - DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (DFCI).**

Le bureau métropolitain,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu la délibération n° 7 du conseil métropolitain du 11 avril 2014 portant délégations d'attributions au bureau en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le nouveau code forestier, notamment les articles L.134-1 à L.134-4 et R.134-1 à R.134-3,

Vu le plan local d'urbanisme de La Gaude,

Considérant que la Métropole Nice Côte d'Azur est en charge des problématiques foncières sur l'ensemble des équipements de lutte dont les citernes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) situées sur son territoire depuis le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant que sur la commune de La Gaude, chemin du Tacon, trois citernes d'eau de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) ont été implantées dans les années 70, sur la propriété de madame Claude BARRIERE épouse BARUCHI, cadastrée section BL numéro 8, d'une superficie de 23 530 m² sans que cette situation n'ait été régularisée juridiquement,

Considérant que ces citernes présentent aujourd'hui des problèmes d'étanchéité et qu'elles doivent rester accessibles et fonctionnelles pour lutter contre les risques d'incendie,

Considérant la nécessité de garantir la pérennité d'entretien et d'accès de ces ouvrages,

Considérant que le nouveau code forestier prévoit, pour toute infrastructure DFCI, la prise de servitude de passage et d'aménagement, aux fins d'assurer légalement la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts,

Séance du 19 novembre 2018

Acte exécutoire au 27 novembre 2018
N° ~~23~~ 200030195-20181119-14224_1-DE

OBJET : COMMUNE DE LA GAUDE - DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (DFCI).

Considérant que l'aménagement de l'ouvrage DFCI se compose d'une piste d'accès d'une longueur de 100 mètres et d'une largeur projetée à 6 mètres, représentant une emprise foncière de 600 m² environ et de trois citernes disposées en pourtour d'une plateforme horizontale d'une superficie de 1456 m² environ,

Considérant que si la surface au sol des équipements excède 500 m² ou si la bande de roulement excède 6 mètres de largeur, ce qui est le cas en l'espèce, l'établissement de cette servitude doit être précédé d'une enquête publique,

Considérant que la constitution de ladite servitude est d'intérêt général compte tenu de la menace incendie très forte dans ce secteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - prend acte de la nécessité de constituer une servitude de passage et d'aménagement des infrastructures de Défense des Forêts Contre l'Incendie sur le fond servant sis sur la commune de La Gaude, chemin du Tacon, cadastré section BL numéro 8,

2°/ - autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à :

- solliciter de monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions des articles L.134-2 et R.134-2 du nouveau code forestier, sur le territoire de la commune de La Gaude,
- solliciter de monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, au terme de l'enquête précitée, la prise d'un arrêté de création d'une servitude de passage et d'aménagement des infrastructures de Défense des Forêts Contre l'Incendie sur le fonds servant sis sur la commune de La Gaude, chemin du Tacon, cadastré section BL numéro 8, au profit de la Métropole,

3°/ - autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT DELEGUE,
Louis NEGRE**